

### **Grands froids de 1709**

« 1709 : Année de grands froids et de disette dans la commune comme partout en France, avec de mauvaises récoltes ; la famine sévit à nouveau. Cette situation durera jusqu'en 1715. »<sup>1</sup>

### **1787 : « Année de grêle puis de sécheresse »**

⇒ Phrase extraite du livre Saint-Lys, hier, aujourd'hui, publié par l'association « Art, culture et patrimoine de Saint-Lys, Imprimerie "VPS Impression", Coueilles, 2010, 94 pages, 12,00 € (ISBN : 978-2-74662332-3) : page 40.

### **Orage de grêle d'août 1833**

« Le 15 de ce mois, un orage accompagné de grêle a occasionné des pertes considérables aux vignobles de **Saint-Lys**, Fonsorbes, Portet, Braqueville, Montaudran, Caraman et autres endroits du département de la Haute-Garonne. On annonce en même temps qu'il a énormément grêlé à Castres et dans les environs. »<sup>2</sup>

### **Tornade du 11 août 1836**

Dans le numéro du dimanche 14 août 1836 du « *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne* », a paru l'article suivant (en page

---

<sup>1</sup> Extrait du livre Saint-Lys, hier, aujourd'hui, publié par l'association « Art, culture et patrimoine de Saint-Lys, Imprimerie "VPS Impression", Coueilles, 2010, 94 pages, 12,00 € (ISBN : 978-2-74662332-3) [ici, p. 38].

<sup>2</sup> Article paru dans « *Le Constitutionnel – Journal du commerce, politique et littéraire* » du vendredi 23 août 1833, n° 235, Paris, 4 pages [ici, pp. 3-4].  
(Voir : <https://www.retronews.fr/journal/le-constitutionnel/23-aout-1833/22/478449/3>).

3) :

« On nous écrit de **Saint-Lys**, 11 août 1836 :

*Un ouragan affreux est venu porter la désolation dans notre pays. Ce tourbillon ou plutôt cette trombe d'air a commencé à se faire ressentir au Pouget, entre Camp-Bernard et Sainte-Foi ; elle s'est dirigée ensuite vers Saint-Lys et l'Ille-en-Jourdain. Figurez-vous les plantes, les haies, les arbres arrachés de la terre, les gerbières emportées, le sol où la gerbe était étendue, balayé, les toitures enlevées, des hommes, des animaux renversés, ensevelis sous les décombres ; vous aurez une idée du triste spectacle qu'offrait cette contrée. À La Rolle, le tourbillon, après avoir coupé les plus grosses branches des platanières, arraché les haies des jardins, a brisé la porte du garde-pile d'une maison de campagne, a défait tout le stillicide du toit, a emporté un canon de cheminée et tout le toit du pigeonnier. Le dessus du puits a été défait et précipité dans le puits même. L'eau d'un vivier voisin s'élevait à la hauteur d'un jet d'eau. Un jeune homme a été enlevé à plusieurs cannes au-dessus de la maison et est retombé sans aucun mal à la place qu'il occupait. Un cerisier, dont le tronc était plus gros que le corps d'un homme, a été arraché avec ses racines, a été renversé dans les airs et est retombé avec ses branches dans le trou même où il était planté. Non loin de là, une femme s'était mise à l'abri derrière un tas de chaume, tout le chaume a été enlevé subitement sans que la femme ait éprouvé le moindre mal.*

*À la Pujade, métairie située au-delà de St-Lys, près Seiguede, la gerbière a été enlevée, le sol balayé ; la toiture et les murs ont été renversés ; maîtres-valets, solatiers, tous étaient parmi les décombres, plusieurs même ont été blessés ; les bestiaux en ont été retirés avec la plus grande peine ; le fils du maître-valet a été, comme l'autre jeune homme dont je vous ai parlé, élevé à la plus grande hauteur et est retombé sans contusion. Les hardes et les meubles des maîtres-valets, jusques aux lits, tout a été dispersé. À une autre habitation appelée Landelle, la gerbière a été jetée dans le vivier, la toiture de la maison a été enlevée, tous les habitants ont pris la fuite ; un pauvre vieillard qui ne pouvait les suivre s'est précipité dans un fossé, se tenant accroché aux broussailles. Une charrette a été enlevé au-dessus d'un gros arbre, a tourné dans les airs au-dessus de la maison et a été jeté dans le vivier. Une charrette chargée de vaisselle a été mise en pièces, l'échelle de la charrette est tombée dans le sol, tandis que les roues sont tombées presque aux pieds du pauvre vieillard. Un autre paysan nommé Feuillerat a vu la toiture de sa maison enlevée ; un cochon qu'il s'efforçait de retenir lui a été arraché ; on l'a retrouvé le lendemain sain et sauf dans un fossé ; son âne, qui était attaché, fut également enlevé et jeté à quelque distance.*

*Il serait impossible de citer tous les faits particuliers dont nous avons été en quelque sorte les témoins. On ne se rappelle pas d'avoir rien vu de semblable. Le trouble et l'effroi qui régnaient dans notre pays sont inexprimables.*

*De loin la trombe avait l'aspect d'un nuage rougeâtre qui est descendu du ciel jusqu'à terre en spirale, y est resté quelque temps sous la forme d'un entonnoir renversé, dont la pointe était dans le ciel et l'ouverture sur le sol, et a fini par remonter dans l'air en rentrant en quelque sorte en lui-même. Le tout a duré un peu plus d'une demi-heure. »<sup>3</sup>*

## **Orage du 20 août 1847**

<sup>3</sup> Voir : [http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1836/B315556101\\_JOUTOU\\_1836\\_08\\_14.pdf](http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1836/B315556101_JOUTOU_1836_08_14.pdf), à la page 3. Cet article a été reproduit dans le bulletin municipal « Saint-Lys et vous » n° 45 – Septembre-octobre 2015, page 23 (Voir : <http://www.saint-lys.fr/publications.html>).

Extrait du « *Journal de Toulouse politique et littéraire* », 43<sup>e</sup> année – n° 192, du dimanche 22 août 1847, page 1 :

« *TOULOUSE, 22 août.*

*Pendant l'orage qui a éclaté avant-hier sur la ville et dans les environs, un grand nombre de communes ont été ravagées par la grêle. Dans quelques-unes les récoltes ont été complètement détruites. On cite les communes de Fabas et Campsas, canton de Grisolles, et celles de Fronton, Cadours, le Castéra, Daux, Montégut, Merville, Fonsorbes, Saint-Lys, Lombez, etc. Sur quelques points les arbres ont été entièrement dépouillés de leurs feuilles et les sarments des vignes ont été hachés. »<sup>4</sup>*

### **Orage de grêle du 24 septembre 1850**

Article paru dans le journal « *La Gazette du Languedoc* » du jeudi 26 septembre 1850, 20<sup>e</sup> année – N° 4774, Toulouse, 4 pages [ici, p. 3] :

*« Avant-hier, dans la soirée, un violent orage a éclaté dans les environs de Toulouse. La grêle a ravagé les communes de Saint-Lys, Fonsorbes, Cugnaux, et une partie de la commune de Portet et le quartier de Saint-Simon (banlieue de Toulouse). Ce sinistre, survenu à la veille des vendanges, dans une contrée où la culture de la vigne est très répandue, a emporté une assez notable portion de la récolte du raisin. »<sup>5</sup>*

### **Inondations de 1856**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Lys, séance du 16 août 1857 :

*« Le Maire [Alphonse CAMIN] communique au Conseil une circulaire de M. le Préfet en date du 22 juillet dernier qui annonce qu'une somme de 200 francs a été allouée à la commune sur les fonds du budget du Ministère de l'Intérieur pour la réparation des dégradations faites aux chemins vicinaux par les inondations de l'année dernière. M. le Président, après avoir donné lecture de la circulaire sus-énoncée, a invité l'assemblée à se prononcer sur la question de savoir quels sont les chemins ou parties de chemins sur lesquels la subvention accordée à la commune pourrait être employée de la manière la plus utile. Le Conseil, après en avoir délibéré, a désigné comme réclamant les réparations les plus urgentes le chemin vicinal n° 3 de Saint-Lys à Saint-Thomas, quartier de Rossignol. Le quart de la somme de 200 francs sera employé à réparer les ponts en tuffe [sic] du chemin de la Hue*

---

<sup>4</sup> Voir : [http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1847/B315556101\\_JOUTOU\\_1847\\_08\\_22.pdf](http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1847/B315556101_JOUTOU_1847_08_22.pdf).

<sup>5</sup> Voir : <https://www.retronews.fr/journal/gazette-du-languedoc/26-septembre-1850/625/2151573/3>.

[actuel boulevard de la piscine], de Lamasquère, et au bout de la côte de la Bourdette la gondole du chemin de Fontenilles. »<sup>6</sup>

### **Crue du Touch en mars 1863**

Le 16 mars 1863, la rivière Touch (formant frontière administrative entre Saint-Lys et Seysses) connut une crue qui emporta, en amont de Saint-Lys, le pont dit de Monna, situé sur la commune du Lherm.<sup>7</sup>

### **Grêle en juillet 1864**

Le 17 juillet 1864, « vers deux heures de l'après-midi, un violent orage, accompagné de grêle, a fondu sur notre ville [Toulouse]. [...] La grêle n'a pas borné ses dévastations à Toulouse et à sa banlieue. Elle a ravagé Saint-Lys, Fonsorbes, Plaisance, Tournefeuille, Colomiers, Saint-Martin-du-Touch, Blagnac, Lardenne, Saint-Simon, Cugnaux, jusqu'à Muret, et elle s'est étendue jusqu'à Lavaur. Les nouvelles qui nous arrivent de ces diverses localités sont unanimes pour constater d'irréparables dégâts dans les champs, les jardins et les vignes. »<sup>8</sup>

« L'orage, venu du Gers, a traversé Toulouse, ravageant tout sur son passage dans une zone assez étendue. [...] La plupart des vignes sont entièrement dépouillées de leurs feuilles et de leurs fruits, les maïs sont hachés. »<sup>9</sup>

### **Grandes pluies de l'hiver 1864-1865**

Délibération du Conseil municipal du 5 février 1865 : « Le Maire fait connaître au Conseil que par suite des **grandes pluies** tombées cet hiver, une partie des parois en terre du jardin du presbytère s'est écroulée sur une longueur d'environ 60 mètres ; une somme d'environ 120,00 francs est

---

<sup>6</sup> Archives communales de Saint-Lys, registre 1 D 6, pp. 224-225.

<sup>7</sup> D'après la revue publiée par CHAUVEAU (Adolphe), *Journal du droit administratif*, Deuxième série – Tome V, Paris-Toulouse, 1867, page 65.

(Voir : <https://books.google.fr/books?id=kQ5AAAAAYAAJ&dq=saint-lys&lr&hl=fr&pg=PA65#v=onepage&q=saint-lys&f=false>).

<sup>8</sup> « Le Courrier du Gard – Journal quotidien politique, littéraire et commercial » du mercredi 20 juillet 1864, XXXIV<sup>e</sup> année – N° 202, page 2.

(Voir : [https://ressourcespatrimoines.laregion.fr/ark:/46855/FRB301896101\\_CG/1864/07/20/v0002](https://ressourcespatrimoines.laregion.fr/ark:/46855/FRB301896101_CG/1864/07/20/v0002)).

<sup>9</sup> « Le Messager du Midi » du mardi 19 juillet 1864, 17<sup>e</sup> année – N° 199, page 3.

(Voir : [https://ressourcespatrimoines.laregion.fr/ark:/46855/FRB341726101\\_MM/1864/07/19/v0003](https://ressourcespatrimoines.laregion.fr/ark:/46855/FRB341726101_MM/1864/07/19/v0003)).

*nécessaire pour la reconstruction de ces parois [...]. »<sup>10</sup>*

Une décision préfectorale prise en juillet 1865 fut peut-être la conséquence des orages de l'hiver précédent : « *Par arrêté de M. le Préfet, et conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, sont désignées dans chaque canton du département de la Haute-Garonne, pour l'observation des orages, et pour en transmettre le résultat au ministre, les personnes dont les noms suivent : [...] Canton de Saint-Lys : MM. DASSAN, juge de paix, membre du Conseil général ; CAMIN, pharmacien ; CAMIN, médecin cantonal ; IGOUNET, médecin cantonal, à Sainte-Foy ; LIABEU, percepteur, à Saint-Lys ; [et deux autres personnes]. »<sup>11</sup>*

### **Important orage le 2 mai 1866**

*« Hier lundi, à quatre heures de l'après-midi, dit "L'Aigle", de Toulouse, un orage épouvantable, mêlé de pluie et de grêle, a éclaté sur notre ville [Toulouse]. Pendant près d'une heure il a tonné sans interruption et nos rues ont été changées en rivières. Les frelons atteignaient la grosseur d'une petite noisette.*

*Le numéro suivant du même journal dit : On assure que l'orage qui a éclaté dans la journée avant-hier a causé quelques ravages du côté de Saramon et de Samatan, ainsi qu'à Bragayrac, Saint-Lys et en d'autres communes. La grêle a occasionné des désastres assez considérables ; les vignes et les blés ont beaucoup souffert. »<sup>12</sup>*

### **Sécheresse de 1870**

Arrêté du Maire du 20 juin 1870 :

*« Le Maire de Saint-Lys,*

*Vu la loi du 16-24 août 1790,*

*Vu l'article 471 du Code Pénal,*

*Considérant que la sécheresse qui règne dans le pays a fait diminuer considérablement l'eau des puits communaux ;*

---

<sup>10</sup> ACSL, registre 1 D 7 (non paginé).

<sup>11</sup> Voir le « Journal de Toulouse politique et littéraire » du jeudi 20 juillet 1865 (61<sup>e</sup> année – N° 198), page 2.

([http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1865/B315556101\\_JOUTOU\\_1865\\_07\\_20.pdf](http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1865/B315556101_JOUTOU_1865_07_20.pdf)).

<sup>12</sup> « Le courrier de l'Aude – Journal politique, administratif, littéraire, commercial, agricole et d'annonces » du 3 mai 1866, 12<sup>e</sup> année – N° 1182, page 2.

(Voir : [https://ressourcespatrimoines.laregion.fr/ark:/46855/FRB110696201\\_7150/1866/05/03/v0002](https://ressourcespatrimoines.laregion.fr/ark:/46855/FRB110696201_7150/1866/05/03/v0002)).

*Considérant que les deux pompes communales n'ont été établies que pour servir à l'alimentation des habitants et non à d'autres usages ;*

**ARRÊTE :**

*Article 1<sup>er</sup> : Il est expressément défendu d'aller chercher de l'eau aux puits communaux avec des comportes ou autres vases pour la faire servir à d'autres usages qu'aux besoins des ménages.*

*Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivi rigoureusement devant le Tribunal de Police.*

*Fait à Saint-Lys le 20 juin 1870.*

*Le Maire,*

*Alphonse CAMIN. »<sup>13</sup>*

Conseil municipal du 13 novembre 1870 :

*« Le Président [Philippe LARÈNE, Maire] expose à la commission que la commune a diverses réparations urgentes à faire, telles que réparations de fontaines et lavoirs publics, recusement de puits communaux, renouvellement d'arbres morts par suite de la sécheresse, etc., mais qu'elle est sans fonds pour parer à tous ces besoins, attendu que les crédits alloués pour ces objets sont épuisés presque entièrement et ainsi que ceux votés pour dépenses imprévues [...]. »<sup>14</sup>*

### **Crue de l'Ayguebelle le 13 juillet 1874**

Elle affecta le pont sur l'Ayguebelle, situé au niveau de la route départementale n° 3 (actuelle RD. 632) : « ... Des sondages effectués récemment autour des culées de ce pont ont fait reconnaître que les fondations de cet ouvrage d'art sont à nu et qu'un affouillement assez considérable s'est produit lors de la[dite] crue... »<sup>15</sup>.

### **Crues de 1875 et 1879**

Délibération du Conseil municipal du 13 novembre 1881 (extrait) :

---

<sup>13</sup> ACSL, registre 2 D 1, pp. 57-58.

<sup>14</sup> ACSL, registre 1 D 7, séance du Conseil municipal du 13 novembre 1870 (registre non paginé).

<sup>15</sup> Conseil général de la Haute-Garonne, Rapport du Préfet et Procès-verbaux des séances – Session d'octobre 1874. Typographie de Bonnal et Gibrac, Toulouse, 1874, 341 pages [ici, séance du 22 octobre 1874, p. 51]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57014345/f227>).

« Monsieur GERMIÉ demande la parole et expose que la partie du chemin de la Hue qui borde le ruisseau de ce nom a été emportée, dans presque toute sa largeur, par les **crues** d'eau qui se sont produites en 1875 et en 1879. Depuis cette époque, la circulation est devenue impossible sur cette voie communale et rien n'a encore été fait en vue de remédier au ravage des eaux et pour en prévenir le retour. Il dit qu'il serait temps de faire cesser cet état de chose très-préjudiciable aux intérêts agricoles. »<sup>16</sup>

### **Orage d'août 1878**

« On écrit de Saint-Lys au "Messager de Toulouse" : L'orage qui a éclaté ces jours derniers sur notre ville s'est abattu plus particulièrement sur le quartier des Barbères<sup>17</sup> et a occasionné la mort d'une femme. Le sieur CAZEAUX, propriétaire, se trouvait dans une chambre servant de grenier avec sa femme : celle-ci était debout devant une fenêtre ouverte et regardait les effets de l'orage, qui grondait très-fort. Tout-à-coup, la malheureuse est tombée roide sur le plancher et est restée sans mouvement ; son mari s'est précipité à son secours, mais les soins ont été inutiles, elle était morte. Le médecin chargé de visiter le cadavre n'a trouvé sur le corps aucune trace de blessure ; le chapeau de paille que la femme CAZEAUX portait sur la tête a seul été brisé, et elle a eu les cheveux légèrement brûlés. Le médecin a déclaré que la mort a été occasionnée par une congestion cérébrale résultant de la commotion produite par la foudre. »<sup>18</sup>

### **Crue de l'Ayguebelle en mai 1895**

« Édition de Toulouse – Chronique locale – Crue de la Garonne.  
Toulouse, 26 mai [1895], soir. [...] On signale aussi le débordement des affluents de la Garonne : le Touch à Tournefeuille ; l'Ayguebelle à Saint-Lys ; le Courbet à Pibrac ; l'Aussonnelle à Cornebarrieu ; la Save à Lévignac ; et l'Hers au-delà de Balma. »<sup>19</sup>

---

<sup>16</sup> ACSL, registre 1 D 8 (non paginé). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, le ruisseau de la Hue était l'autre nom du ruisseau « Mestré-Ramoun ». Le chemin communal dont il est ici question ici est devenu une rue et porte aujourd'hui le nom de « Boulevard de la piscine ».

<sup>17</sup> Le hameau des Barbères, aujourd'hui disparu, était situé aux confins de notre territoire communal et de celui de Saint-Clar-de-Rivière, au nord de l'actuelle RD 53, entre le domaine de la Grand' Borde et le centre équestre (voir le plan cadastral « napoléonien » de Saint-Lys levé en 1832, feuille d'assemblage et feuille de la section D-2).

<sup>18</sup> Journal Officiel du 17 août 1878, page 8685. Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6223825r/f5.image>.

<sup>19</sup> Journal « La Dépêche » du lundi 27 mai 1895, 26<sup>e</sup> année – N° 9776, Toulouse, 4 pages [ici, p. 3]. (Voir : <https://www.retronews.fr/journal/la-depeche/27-mai-1895/2549/3864553/3>).

## Grêle en juin 1899

Un journal daté du 28 juin 1899 indique qu'un « orage ravageait par la grêle une partie de la commune de Saint-Lys. »<sup>20</sup>

## Sécheresse de 1906

Délibération du Conseil municipal du 22 décembre 1907 :

« Le Maire [Marius SAVIGNOL] fait connaître au Conseil que M. le Préfet, par sa lettre en date du quatorze courant, lui fait savoir que la commune de Saint-Lys profite d'une somme de cent-sept francs qui devra être répartie entre les agriculteurs nécessiteux victimes de la sécheresse en 1906 dont la liste lui a été soumise le 4 janvier 1907.

La perte subie par les agriculteurs portée sur la dite liste s'élève à la somme de 9500,00 francs. Il y a donc lieu de faire la répartition au prorata des pertes subies. Le Conseil l'adopte ainsi qu'il suit :

CASTEX Pierre :	6,75 francs	DARBOIS Paul :	3,40	BOURNET Pierre :	3,40
CAZALOT Jean :	4,50	BERTRAND Jean :	2,25	OLIVE Alexandre :	3,40
BIAMOURET Louis :	6,75	SOUBDE Antoine :	3,40	LACOMBE Jean :	2,25
BIAMOURET Jean-Marie :	4,50	BIBÈS Justin :	2,25	ROUQUET Jean :	2,25
BOURDONCLE Mathieu :	4,50	DOUMENC Marc :	2,25	GUYON Baptiste :	2,25
BERTAND Onésime :	4,50	DUPONT Antonin :	2,25	BARRÈRE Bertrand :	2,25
MAYLIÉ Séverin :	4,50	GERMIÉ Bernard – sa veuve :	33,78	–	–
SENTIME Auguste :	4,50	LACROIX Barthélémy :	1,12	–	–

Total égal à 107,00 francs. »<sup>21</sup>

## 1918 : Année très pluvieuse

<sup>20</sup> Journal « L'Express du Midi » du mercredi 28 juin 1899, 9<sup>e</sup> année – N° 2624, page 11.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1899\\_06\\_28](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1899_06_28)).

<sup>21</sup> ACSL, registre 1 D 8.



Conseil municipal du 23 février 1919 : « M. le Maire fait connaître [...] que le bois de chauffage est insuffisant, ayant eu une année très pluvieuse. Les crédits prévus au budget sont insuffisants, aussi demande-t-il au Conseil de voter supplémentairement [...] un crédit de 300,00 francs.

Le Conseil reconnaissant en effet [...] une année très humide, vote à l'unanimité des membres présents [...] un crédit supplémentaire de 300,00 francs pour bois de chauffage, à prélever sur les fonds libres de la commune. »<sup>22</sup>

## Cyclone de 1921

Article de presse du samedi 2 juillet 1921 :

« Le cyclone de jeudi – Ainsi que nous l'avons annoncé, les effets du cyclone qui s'est abattu jeudi soir [30 juin 1921] sur la région toulousaine ont été désastreux. Les communes de **Saint-Lys**, de Fonsorbes, de Plaisance-du-Touch, de Lardenne, de Saint-Simon, de Lafourguette, de Balma, de Lacoutensourt, etc., ont été littéralement ravagées. Les principaux jardins de Toulouse ont particulièrement souffert. Au Grand-Rond, la mitraille y serait passée qu'elle n'aurait guère causé plus de ravages : sept gros arbres ont été sectionnés ou déracinés. L'aspect du Jardin des Plantes est aussi lamentable. [...]. »<sup>23</sup>

## Cyclone de 1934

Article de presse du mardi 4 septembre 1934 :

« Saint-Lys – Le cyclone.

Samedi [1<sup>er</sup> septembre 1934] vers 9 heures, un ouragan s'est déchaîné sur notre contrée, occasionnant beaucoup de dégâts aux champs de maïs et particulièrement aux vignes où, sous bon nombre de souches, plusieurs raisins jonchent le sol et devront être ramassés sans délai ; beaucoup de fruits encore sur souche étant meurtris, les vendanges devront être très probablement avancées de quelques jours. Malgré le terrain sec, beaucoup d'arbres ont été déracinés ; dans les bois, ce ne sont que rameaux et cimes d'arbres enchevêtrés. Enfin les toitures ont particulièrement souffert et beaucoup devront être entièrement remaniées. Nouvelle épreuve pour nos cultivateurs déjà si éprouvés. Plusieurs automobilistes circulant sur nos routes ont eu leurs machines sur le point d'être retournées par la force du vent, malgré tout aucun accident n'a été signalé. »<sup>24</sup>

---

<sup>22</sup> ACSL, registre 1 D 8.

<sup>23</sup> Journal « L'Express du Midi » du samedi 2 juillet 1921, 30<sup>e</sup> année – N° 10.370, page 3.

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101\\_EXPRESS\\_1921\\_07\\_02](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1921_07_02)).

<sup>24</sup> « L'Express du Midi » du mardi 4 septembre 1934, édition de Toulouse, 43<sup>e</sup> année – N° 15.154, p. 4.

## **Déficit en eau en 1945**

Conseil municipal du 9 octobre 1945 :

« Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite de maintes réclamations formulées par Monsieur DUPIN, relatives à l'affouillement de la terre située sur la rive de l'Ayguebelle, provoqué par la dérivation du lit de celle-ci occasionné par la démolition du barrage, il importait qu'il soit reconstruit, formant ainsi une réserve d'eau importante indispensable en cas d'incendie. De plus, une réserve d'eau est indispensable pour abreuver pendant l'été les nombreux animaux de l'agglomération, les puits des particuliers étant à sec tout l'été durant 3 années. Il démontre en outre l'urgence de l'exécution de ces travaux avant les crues et fera dresser un devis estimatif. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil émet un avis favorable ».<sup>25</sup>

## **Tornade du 20 juin 1957**

Une tornade s'abat sur Saint-Lys, provoquant d'importantes inondations et causant des dégâts à plusieurs bâtiments, notamment à la mairie et au presbytère (qui devra être démolé puis reconstruit).

- Extrait de la délibération du Conseil municipal en date du 26 octobre 1957 : « Presbytère communal – Le Maire expose à l'assemblée que le bâtiment mis par la commune à la disposition du Curé-doyen pour son logement présente, par suite de la tornade du 20 juin 1957, des signes très graves d'écroulement. Les murs de la façade nord-est sont dangereusement lézardés ainsi que toutes les cloisons intérieures. Les planchers du 1<sup>er</sup> étage s'affaissent en plusieurs points »<sup>26</sup>.
- Délibération du 10 juin 1958 : « Les préaux [du groupe scolaire, sur l'actuelle avenue François-Mitterrand] déjà vétustes ont été gravement endommagés par l'ouragan du 20 juin 1957. Les réparations qu'il y aurait lieu d'entreprendre sont si importantes que leur réfection totale s'impose. »<sup>27</sup>
- Délibération du 22 mars 1959 : « Réparation de la mairie – Le Maire expose à l'assemblée que la situation financière de la commune n'a pas permis à ce jour d'effectuer les réparations des dégâts causés par la tornade du 20 juin 1957 aux bâtiments communaux et principalement à la mairie. Il rappelle au Conseil qu'immédiatement après le sinistre, il saisit les pouvoirs publics de l'importance des dommages, dégradation des

---

(Voir : [http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101 EXPRESS 1934 09 04](http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_EXPRESS_1934_09_04)).

<sup>25</sup> ACSL, registre 1 D 10, p. 84.

<sup>26</sup> ACSL, registre 1 D 10, pages 196-198. Voir également les délibérations du 16 mars 1958 (ACSL, 1 D 10, page 203) et du 10 juin 1958 (ACSL, 1 D 10, pages 208-209).

<sup>27</sup> ACSL, registre 1 G 10, p. 207.

*toitures, inondation des plafonds, planchers, etc., entraînant la réparation complète de la toiture et la réfection quasi-totale des plafonds et des planchers [...] ». Considérant que « ces réparations ne [pouvaient être] différées plus longtemps », le Conseil approuva « le projet de réparation présenté par MM. CHINI et ARMANDARY, architectes de la commune, dont les travaux [étaient estimés] à la somme de 9.884.819 francs »<sup>28</sup>.*

### **Orage du 4 juillet 1966**

Délibération du Conseil municipal du 7 novembre 1966 :

*« Classement de la commune en commune sinistrée – Le Maire expose à l’assemblée les importants dégâts causés aux récoltes par les nombreux orages suivis d’ouragans et de trombes d’eau, notamment celui du 4 juillet 1966, provoquant d’importants préjudices aux agriculteurs. Il propose au Conseil de demander le classement de la commune en commune sinistrée.*

*Le Conseil, Oûi les explications de son Président ; Vu les importants dégâts causés aux récoltes par les orages successifs suivis d’ouragans et de trombes d’eau, en particulier celui du 4 juillet ; Considérant le très important préjudice causé aux agriculteurs ; Demande le classement de la commune comme commune sinistrée et le bénéfice d’un dégrèvement de ses agriculteurs. »<sup>29</sup>*

### **Ouragan de juin 1968**

*« Juin 1968 : Un violent ouragan accompagné de trombes d’eau touche la commune et cause de nombreux dommages. Le parc municipal [actuel boulodrome de plein air] est inondé. Sur intervention du maire Pierre VERDIER, deux trouées sont réalisées dans le pont de l’Ayguebelle sur la route de Toulouse afin de faciliter l’écoulement des eaux. »<sup>30</sup>*

### **Orages de juin 1971**

---

<sup>28</sup> ACSL, registre 1 D 10, pages 219-220.

<sup>29</sup> ACSL, registre 1 D 10, page 345.

<sup>30</sup> Extrait du livre Saint-Lys, hier, aujourd’hui, publié par l’association « Art, culture et patrimoine de Saint-Lys, Imprimerie “VPS Impression”, Coueilles, 2010, 94 pages, 12,00 € (ISBN : 978-2-74662332-3) [ici, p. 54].

Délibération du Conseil municipal du 29 juin 1972 : « *Réparation de la toiture de l'ancienne chapelle*<sup>31</sup> – *Demande de subvention départementale. Monsieur le Président [Pierre VERDIER] attire l'attention de son Conseil sur les dangers présentés par la toiture de l'ancienne chapelle, aussi bien sur le côté de la rue que du côté des voisins. Les orages de juin 1971 n'ont fait qu'aggraver considérablement l'état de la toiture déjà fortement délabrée [...].* »<sup>32</sup>

### **[Sécheresse de 1976]**

[Malgré la grave sécheresse qui toucha la France cette année-là, nous n'avons pas trouvé d'arrêté de catastrophe naturelle lié à cet aléa climatique pour Saint-Lys].

### **Orages et inondations de mai et juillet 1977**

Conseil municipal du 20 mars 1978 :

- Délibération n° 68 : « *Dégâts des inondations 1977 – Approbation part communale du financement. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. en date du 24/11/1977 concernant les dégâts des eaux à la suite des inondations de 1977. Sur un programme de 20.000,00 francs, l'opération se décrit de la façon suivante :*

<i>Sub. Étab. Public régional pour 4 % :</i>	<i>800,00 francs.</i>
<i>Sub. d'État pour 21 % :</i>	<i>4.200,00 francs.</i>
<i>Emp. C.D.C. du Département pour 50 % :</i>	<i>10.000,00 francs.</i>
<i>Part communale par emprunt C.D.C. 25 % :</i>	<i>5.000,00 francs.</i>

*Le Conseil décide de donner un avis favorable à la proposition ci-dessus et dit que les sommes correspondantes ne seront inscrites qu'au B.P. 1978* »<sup>33</sup>.

- Délibération n° 92 : « *Dégâts des eaux inondations 1977 – Versement de 25 % – Le Conseil, sur proposition du Maire, Considérant la délibération du Conseil municipal n° 1977/68 concernant le financement de la part communale à la suite des dégâts des eaux aux inondations*

---

<sup>31</sup> L'expression « ancienne chapelle » était utilisée naguère pour désigner le bâtiment communal situé à l'angle de la « rue François Olive » et de l'« avenue François Mitterrand ».

<sup>32</sup> ACSL, registre 1 D 11, folio 81.

<sup>33</sup> ACSL, registre 1 D 12, folio 90 recto.

de 1977, en date du 21/11/1977, approuvée le 1<sup>er</sup> décembre 1977 par Monsieur le Sous-Préfet de Muret ; Considérant la mettre de Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. du 01/02/1978 ; Demande le versement des 25 % du programme approuvé ; Dès son approbation, la présente délibération sera adressée aux services compétents aux fins de règlements »<sup>34</sup>.

- Délibération n° 93 : « Dégâts des eaux – Inondations de juillet 1977 – Acceptation du prêt. Le Conseil, sur proposition du Maire ; Rappelant les délibérations du Conseil municipal de 1977 n° 68 et 92 approuvant le programme de 20.000,00 francs de travaux à la suite des dégâts des eaux, inondations de juillet 1977 ; Accepte le prêt de 5.000,00 francs et autorise Monsieur Pierre VERDIER à signer le contrat à intervenir »<sup>35</sup>.
- Délibération du Conseil municipal n° 1979/10 du 15 mars 1979 : « Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de passer une convention avec les Ponts-et-Chaussées pour leur confier la réparation des voies communales dégradées à la suite des intempéries du printemps 1977 ; évaluation : 19.228,42 francs, honoraires : 769,14 francs »<sup>36</sup>.
- Délibération n° 1979/61 du 28 juin 1979 : « Financement des travaux de réparation des dégâts à la voirie communale – Intempéries 1977 – Avenant au contrat – Approbation. Le Conseil municipal, Vu la délibération en date du 29 décembre 1977, la commission départementale a décidé d'attribuer un prêt de 5000,00 francs à la commune de Saint-Lys. Considérant que le versement du prêt n'a pu intervenir dans le délai de validité du contrat ; Considérant que pour régulariser le dossier, la commission départementale, dans sa séance du 19 juin 1979, a décidé de proroger par un avenant pour une durée d'un an la validité du contrat ; Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant qu'il approuve »<sup>37</sup>.

## **Intempéries et inondations du 6 au 10 novembre 1982**

Voir l'arrêté du 30 novembre 1982, « Constatation de l'état de catastrophe naturelle » : le département de la Haute-Garonne dans sa totalité.<sup>38</sup>

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, folio 92 verso.

<sup>35</sup> *Ibid.*, folio 93 recto.

<sup>36</sup> ACSL, registre 1 D 13, folio 13 verso.

<sup>37</sup> ACSL, registre 1 D 13, folio 19 recto.

<sup>38</sup> Voir le JORF du 2 décembre 1982, page 3643 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000490232&fastPos=15&fastReqId=562815551&oldAction=rechExpTexteJorf>

## **Gel et neige du 7 au 18 janvier 1985**

5 février 1985 : Courrier du Maire Pierre VERDIER au Commissaire de la République, à la Préfecture, retournant le questionnaire envoyé par ce dernier concernant cet aléa climatique. Le Maire insiste sur les dégâts subis par « *les installations sportives de la commune, Gymnase, COSEC, stade, vestiaires, etc., ainsi que des déclarations de particuliers* ».

Dans la délibération du Conseil municipal n° 85 X 060 du 13 septembre 1985, il est indiqué : « *Dégâts gel – 07/01/1985 – Indemnisation. [...] Vu le contrat multirisque de la commune de Saint-Lys avec la compagnie d'assurance "La Sauvegarde", Vu la déclaration de sinistre à la suite du gel-dégât du 07/01/1985, [...] accepte l'indemnisation des dégâts pour une somme TTC de 7252,00 francs pour solde de tout compte [...]* »<sup>39</sup>.

Dans la délibération du Conseil municipal n° 85 X 072 du 13 septembre 1985, il est indiqué : « *Gel janvier 1985 – Dégâts voirie communale – Financement. Le Conseil municipal, Vu le rapport de M. l'Ingénieur des T.P.E. quant aux dégâts causés à la voirie communale à la suite du gel durant le mois de janvier 1985 ; Vu le devis des travaux de remise en état d'un montant de TTC 42.340,20 francs ; Vu l'attribution de subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 20 juin 1985 d'un montant de 14.137,00 francs ; Décide de donner un avis favorable à l'exécution de ces travaux [...]* »<sup>40</sup>.

## **Excès de pluviosité du printemps 1988**

Délibération n° 88 X 143 du 7 novembre 1988 : « *Le Conseil municipal, constatant les dégradations relevées sur la voirie communale dues aux intempéries du printemps 1988, M. le Maire présente au Conseil municipal l'estimation de la remise en état des voies concernées, dressée par les services de la DDE – Subdivision de Muret : VC n° 101 dit "Vieux chemin de Saint-Lys" = 110.000 francs HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une aide exceptionnelle du Conseil Général pour financer ces travaux* »<sup>41</sup>.

Par la délibération n° 1990 X 093 du 25 juin 1990, le Conseil municipal de Saint-Lys forme « *une commission communale des calamités agricoles suite à l'excès de pluviosité du printemps 1988. [...] Messieurs Denis SICARD et Laurent DOUSSAT sont retenus en tant qu'exploitants agricoles* ».

---

<sup>39</sup> ACSL, registre 1 D 15, page 145.

<sup>40</sup> ACSL, registre 1 D 15, page 158.

<sup>41</sup> ACSL, registre 1 D 18, folio 79 recto.

## Sécheresse de 1989

Par une circulaire en date du 15 mai 1990, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt informe les maires de la Haute-Garonne – dont celui de Saint-Lys – que « *les ministres de l'Agriculture, de l'Economie, des Finances et du Budget ont pris le 2 mai 1990 deux arrêtés reconnaissant le caractère de calamité agricole aux dommages causés par la sécheresse de 1989 [...]* »<sup>42</sup>.

### « Mouvements de terrain différentiels de mai 1989 à octobre 1996 consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

Voir le Journal Officiel du 12 avril 1997, pages 5585-5587 => « *Arrêté du 24 mars 1997 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle* » (NOR : INTE9700100A) : « *Mouvements de terrain différentiels de mai 1989 à octobre 1996 consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : [...]* Commune de **Saint-Lys** ». <sup>43</sup>

### Inondations et coulées de boue :

- du 22 au 26 septembre 1993.

- du 23 au 25 décembre 1993.

« *Arrêté du 27 mai 1994 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle* » (NOR : INTE9400220A) : « **Commune de Saint-Lys** » pour les deux cas<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> Voir, aux Archives communales de Saint-Lys, le dossier du Conseil municipal du 26 juin 1990, pochette n° 90X093.

<sup>43</sup> Voir :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000565864&fastPos=1&fastReqId=283383783&oldAction=rechExpTexteJorf>. **Attention** : Consulter le document en version « fac-similé » et se rendre à la page 5587 sur laquelle la commune de Saint-Lys apparaît en annexe, ce qui n'est pas le cas dans la version immédiatement en ligne.

<sup>44</sup> Voir le JORF n° 133 du 10 juin 1994, pages 8377 et 8381 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000365220&fastPos=23&fastReqId=1203928124&oldAction=rechExpTexteJorf>. **Attention** : Consulter le document en version « fac-similé » et se rendre à la page 8381 sur laquelle la commune de Saint-Lys apparaît en annexe, ce qui n'est pas le cas dans la version immédiatement en ligne.

## **Orage et fortes pluies du 31 juillet 1994**

Ces pluies « *ont compromis les cultures et gravement endommagé les habitations et les bâtiments d'exploitation agricole de la commune* » : extrait de la lettre envoyée par le Maire Jacques TROYES le mardi 9 août 1994 à la Préfecture de la Haute-Garonne pour demander le classement de Saint-Lys en zone sinistrée (ce qui ne fut pas – apparemment – le cas).

## **Sécheresse de 1996-1998**

Voir l'Arrêté ministériel du 23 février 1999 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle :  
« *Mouvements de terrain différentiels de novembre 1996 à juin 1998 consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Arrondissement de Muret : Commune de Saint-Lys* »<sup>45</sup>.

## **Tempête de décembre 1999**

« *Arrêté du 29 décembre 1999 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle* » pour l'ensemble du département de la Haute-Garonne, « à l'occasion des intempéries du 25 au 29 décembre 1999 [...] »<sup>46</sup>.

## **Inondations et coulées de boue du 10 juin 2000**

Voir le Journal Officiel du 1<sup>er</sup> août 2000, pages 11866-11868 (NOR : INTE0000364A) : « *Arrêté du 21 juillet 2000 portant constatation de l'état de*

---

<sup>45</sup> Voir le Journal Officiel n° 58 du 10 mars 1999, page 3574 (NOR : INTE9900087A) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000575177&fastPos=36&fastReqId=1186483773&oldAction=rechExpTexteJorf>

<sup>46</sup> Voir le JORF du 30 décembre 1999, page 19784 (NOR : INTE9900627A) :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000398185&fastPos=22&fastReqId=360369157&oldAction=rechExpTexteJorf>



*catastrophe naturelle. [...] Commune de Saint-Lys.* »<sup>47</sup>

### **Inondations du 4 février 2003**

Voir l'« Arrêté ministériel du 19 juin 2003 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle et modifiant l'arrêté du 23 janvier 2002 » : « Département de la Haute-Garonne : Inondations et coulées de boues du 4 février 2003 : Commune de Saint-Lys »<sup>48</sup>.

### **« Mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2003 »**

Le 22 septembre 2003, le Conseil municipal de Saint-Lys votait la délibération n° 03 X 114 ayant pour objet : « Sécheresse – Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ».

« Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de nombreuses requêtes formulées par les administrés de la Commune relatives aux effets de la canicule de l'été 2003 sur les constructions et les terrains.

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, Considérant que les dommages matériels ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale de la chaleur et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en faveur de la Commune de Saint-Lys pour la période de la canicule de l'été 2003.

Le Conseil municipal, entendu ces explications et après en avoir délibéré, décide :

De solliciter auprès de Monsieur le Préfet, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Muret, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la Commune de Saint-Lys en raison de la forte sécheresse de l'été 2003. »<sup>49</sup>

Voir l'arrêté ministériel du 11 janvier 2005 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : « Commune de Saint-Lys ».<sup>50</sup>

---

<sup>47</sup> Voir :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000000764992&fastPos=1&fastReqId=926672832&oldAction=rechExpTexteJor>

<sup>48</sup> Voir le Journal Officiel n° 147 du 27 juin 2003, page 10793, texte n° 5 : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2003/6/19/INTE0300301A/jo/texte>

<sup>49</sup> ACSL, registre 1 D 36, folio 58 recto.

<sup>50</sup> Voir le JORF n° 26 du 1<sup>er</sup> février 2005, page 1651, texte n° 7 (NOR : INTE0400918A) : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2005/1/11/INTE0400918A/jo/texte>

## **Tempête du 11 septembre 2004**

À 01h30 du matin, une violente tempête frappe Saint-Lys et les communes alentours, provoquant de sérieux dégâts aux habitations et aux cultures. Les vents atteignent 140 kms/heure.

Voir l'arrêté ministériel du 11 janvier 2005 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (« *Inondations et coulée de boues du 11 septembre 2004* ») pour les communes de Cambernard, Saignède, Saint-Clar-de-Rivière, Sainte-Foy-de-Peyrolières, **Saint-Lys**<sup>51</sup>.

## **Inondations et coulées de boue de janvier 2009**

« *Arrêté du 28 janvier 2009 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle* » pour l'ensemble du département de la Haute-Garonne, « à l'occasion des intempéries du 24 au 27 janvier 2009 [...] »<sup>52</sup>.

## **2011 : Sécheresse**

« *Arrêté ministériel du 30 novembre 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle* » :

⇒ « *Communes reconnues en état de catastrophe naturelle* :

➤ *Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 30 juin 2011 : [...] Commune de **Saint-Lys**. »*

⇒ « *Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle* :

➤ *Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011 : [...] Commune de **Saint-Lys** »<sup>53</sup>.*

---

<sup>51</sup> Voir le JORF n° 26 du 1<sup>er</sup> février 2005, page 1655, texte n° 8 (NOR : INTE0500017A) : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2005/1/11/INTE0500017A/jo/texte>

<sup>52</sup> Voir le JORF du 29 janvier 2009, texte 8 sur 99 (NOR : IOCE0902322A) : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/1/28/IOCE0902322A/jo/texte>

<sup>53</sup> Voir : <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/11/30/INTE1240955A/jo/texte>

## **2015 : Sécheresse**

« Arrêté du 21 mars 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle » (NOR : INTE1708474A) :

⇒ « Communes reconnues en état de catastrophe naturelle :

- *Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 septembre 2015 : Commune d'Empeaux, Saint-Lys, Saint-Thomas. »<sup>54</sup>*

## **2017 : Inondations et coulées de boues**

« Arrêté du 24 octobre 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle » (NOR : INTE1727357A) :

⇒ « Communes reconnues en état de catastrophe naturelle [...] – Département de la Haute-Garonne [...] – Inondations et coulées de boue du 19 juillet 2017 au 20 juillet 2017 : Communes de Saiguède, Saint-Lys. »<sup>55</sup>

## **2017 : Sécheresse**

« Arrêté du 10 juillet 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle » (NOR : INTE1818803A) :

⇒ « Département de la Haute-Garonne – [...] Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 : Commune de [...] Saint-Lys. »<sup>56</sup>

---

<sup>54</sup> Voir : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034503226](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034503226).

<sup>55</sup> JORF n° 0260 du 7 novembre 2017, texte n° 4. Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/10/24/INTE1727357A/jo/texte>.

<sup>56</sup> JORF n° 0171 du 27 juillet 2018, texte n° 5. Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/10/INTE1818803A/jo/texte>.

## **2017 : Inondations par remontée de nappe naturelle**

« Arrêté du 24 décembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle [...] :

- Département de la Haute-Garonne – Inondations par remontée de nappe naturelle du 19 juillet 2017 au 20 juillet 2017 : Commune de **Saint-Lys**. »<sup>57</sup>

---

<sup>57</sup> JORF n° 0025 du 30 janvier 2019, texte n° 21 (NOR : INTE1835008A) (Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/24/INTE1835008A/jo/texte>).

Tableau ci-dessous trouvé sur : [http://www.communes.com/midi-pyrenees/haute-garonne/saint-lys\\_31470/risques.html](http://www.communes.com/midi-pyrenees/haute-garonne/saint-lys_31470/risques.html)

## Arrêtés de catastrophes naturelles pour la ville de Saint-Lys

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le J.O. du
<b>Tempête</b>	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
<b>Inondations et coulées de boue</b>	22/09/1993	26/09/1993	27/05/1994	10/06/1994
<b>Inondations et coulées de boue</b>	23/12/1993	25/12/1993	27/05/1994	10/06/1994
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/11/1996	30/06/1998	23/02/1999	10/03/1999
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/05/1989	31/10/1996	24/03/1997	12/04/1997
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Inondations et coulées de boue</b>	10/06/2000	10/06/2000	21/07/2000	01/08/2000
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
<b>Inondations et coulées de boue</b>	04/02/2003	04/02/2003	19/06/2003	27/06/2003
<b>Inondations et coulées de boue</b>	10/09/2004	11/09/2004	11/01/2005	01/02/2005
<b>Inondations et coulées de boue</b>	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009